

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "plateforme mode de garde petite enfance" : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et l'association agir pour le développement des actions
d'insertion (ADAI).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association agir pour le développement des actions d'insertion (ADAI). L'action relève de l'accompagnement professionnel. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association propose l'action « plateforme mode de garde petite enfance » en faveur de 200 BRSA sur le territoire des 2^{ème}, 3^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.

La finalité de la plateforme consiste à recenser les modes de garde disponibles sur les territoires (assistantes maternelles, assistants familiaux, crèches, micro-crèches) et à faciliter l'accès des BRSA à une solution adaptée. La prise en charge de cette problématique a un effet levier sur le retour à l'emploi ou la formation des personnes.

L'action se déroule selon 5 phases :

- 1) information : description de la démarche d'insertion (formation ou emploi), détail des ressources actuelles, nombre et âge des enfants et les modes de gardes utilisés ;
- 2) accueil collectif : présentation des solutions potentielles (modes de gardes, aides financières notamment) et recensement des freins éventuels ;
- 3) entretien individuel : évaluation de la motivation du BRSA et proposition d'une solution individualisée et adaptée ;
- 4) mise en œuvre de l'action : le mode de garde est mis en place et organisé. La structure vient en appui sur la rédaction des contrats avec les assistantes maternelles et sur la préparation des dossiers d'aides financières éventuelles ;
- 5) suivi : au cours de l'action, un bilan est établi avec le BRSA afin d'évaluer et de mettre en exergue les aspects positifs ou négatifs. Le référent accompagne le BRSA dans ses démarches

administratives (déclaration du mode de garde auprès de la caisse d'allocations familiales) et financières (paiements des assistantes maternelles ou du mode de garde utilisé).

Les objectifs quantitatifs de l'action consiste à :

- réaliser le premier accueil de 200 BRSA ;
- mobiliser à minima 70 modes de garde.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017 couvrant la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 :

- 235 personnes suivies dont 190 BRSA sur les 150 BRSA prévus dans le conventionnement ;
- 110 modes de garde mobilisés (assistantes maternelles, crèche, ressources personnelles). Il convient de noter que plusieurs modes de garde sont proposés, le cas échéant, pour une même personne.
- 95 insertions professionnelles réussies dont 40% en emploi (17 CDI, 20 CDD, 2 contrats d'intérim et 1 contrat aidé) et 60% en formation ;
- 66 parcours d'insertion réalisés par la levée du frein mode de garde pour le public BRSA.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 juin 2018 :

- 169 personnes suivies dont 130 BRSA sur les 150 BRSA prévus jusqu'au 31 octobre 2017 ;
- 67 modes de garde proposés et mobilisés (assistantes maternelles, crèche, ressources personnelles) ;
- 53 parcours d'insertion réalisés par la levée du frein mode de garde pour le public BRSA à savoir 14 formations et 38 emplois (notamment 6 CDD à temps partiel, 11 CDI à temps partiel, 4 contrats aidés et 1 création d'entreprise).

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association ADAI selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 20 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL